



2021

# Profil de l'insalubrité dans les espaces publiques : cas des marchés, des Agences de Voyage et des postes de péage



Association Le Petit Poucet

01/09/2021



## INTRODUCTION

### 1. Fondements contextuels majeurs

Le troisième rapport mondial sur la Décentralisation et la Démocratie Locale GOLD III, dans son introduction affirme que les progrès de la démocratie locale doivent être mesurés en fonction des améliorations qu'elle apporte à la qualité de vie des citoyens. Et il ajoute que les services de base sont essentiels pour assurer la qualité de vie et, en général, ce sont les gouvernements locaux qui ont la responsabilité de les fournir. Le Cameroun, à l'instar de nombreux pays à travers le monde et de l'Afrique Subsaharienne notamment, connaît une forte croissance de sa population urbaine; motivée par l'attrait de meilleures conditions de vie. ONU-Habitat estime à cet effet, sur son site Internet que plus de la moitié des camerounais vivent dans les villes et que près de 67% d'entre eux vivent dans des quartiers informels et des bidonvilles. Cette forte expansion de la population pèse lourdement sur les Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) qui ne peuvent pas toujours suivre et jouer efficacement leur rôle dans l'offre et la mise à disposition de tous des services de base appropriés.

Il faut cependant reconnaître que le Cameroun a, depuis de nombreuses années, pris un certain nombre d'engagements allant de la constitution du 19 janvier 1996 qui fait du Cameroun un pays unitaire à la loi du 21 Avril 2004 qui réorganiser l'urbanisme et créer des conditions pour sa maîtriser à travers les Documents de Planification Urbaine (DPU). A ce jour, et d'après Madame le Chef Service des Etudes et de la Planification au Ministère du Développement Urbain et de l'Habitat lors de la table ronde 2 de la semaine de l'habitat 2020 à Douala, toutes les communautés urbaines sont dotées d'un plan d'Urbanisme. Cependant, de nombreux freins subsistent dans la mise en œuvre de ces DPU, parmi lesquels une maîtrise approximative de la rédaction de ces DPU par les communes, la faible transformation des objectifs sociaux, environnementaux et économiques en actions concrètes pour améliorer la salubrité, l'accès aux services urbains à la santé et aux ressources en eau et énergie. De plus, le cadre institutionnel et législatif de l'application de ces DPU reste limité et tous les experts dénoncent la faible implication des populations qui, si elle était effective, pourrait conduire à des rendements d'échelle inestimables.

## **2. Problématique**

C'est donc ce dernier aspect qui nous a interpellé et qui constitue la trame de tout ce projet. En effet, le problème de l'insalubrité s'est abordé, jusqu'ici d'un point de vue individuel. Il est donc devenu fréquent de voir des individus, des entrepreneurs, et des institutions privées ou publiques se débarrasser des déchets "privés" dans des endroits inappropriés tels que les abords de rues, des cours d'eau ou dans des rigoles. Car la recommandation générale est de tenir son environnement propre. La Journée Mondiale de Nettoyage de notre planète commune intitulée World Clean Up Day (WCUD) est une belle initiative qui vient cristalliser et renforcer la conscience que nous avons tous notre part de responsabilité dans l'état d'insalubrité ambiant. Et donc, ceux qui pensent en eux-même que ce n'est pas "ma" responsabilité de ramasser les ordures des autres, manquent quelque peu d'honnêteté. Face à ce pessimisme généralisé, de nombreux acteurs se sont lancés dans la mobilisation des volontaires pour nettoyer des espaces insalubres. Juste le faire ne garantit pas le changement de comportements que nous voulons tous voir se traduire dans notre société. L'association Le Petit Poucet a initié, à petite échelle auprès d'une poignée de commerçants du marché Ndokoti, le 17 Septembre 2020 une consultation afin d'avoir leur perception de l'état de salubrité ambiant et d'examiner les solutions qu'ils pouvaient proposer, basées sur leurs efforts personnels. C'est donc fort de cette expérience et des sollicitations que nous avons reçues d'eux que nous sommes là aujourd'hui pour solliciter l'adhésion et le soutien des acteurs publiques ou privés, nationaux ou locaux, et l'implication des populations pour mener à une plus grande échelle cette réflexion devant aboutir à l'adoption d'une Charte pour l'hygiène et la salubrité dans les espaces publiques comme engagement de comportement.

Le problème que le projet cherche donc à résoudre c'est comment susciter l'implication des Populations et des acteurs cibles dans la recherche des solutions pour améliorer la salubrité dans les espaces publiques?

## **3. La Réponse**

- Susciter l'appropriation de ces espaces publiques par les acteurs.
- Appuyer les CTD dans l'offre des services de base adéquats aux populations.

#### **4. Résultats attendus**

En résolvant les problèmes identifiés, notamment le problème d'appropriation de l'espace publique ; qui est d'après nous, le principal problème de l'insalubrité dans ces espaces, nous devons; dans un premier temps pouvoir voir se multiplier des initiatives communes ou individuelles en faveur: de la salubrité et de la protection de l'environnement, de la sécurisation et de la protection des biens et des personnes. Avec pour corollaires

- l'amélioration du bien-être car les gens ne sont pas assez sensibilisés sur les conséquences d'un environnement insalubre sur leur état de santé;
- l'amélioration des revenus car le cadre de vie est devenu plaisant, les usagers ont plus de plaisir à passer du temps dans ces lieux et donc consomment plus et mieux;
- l'amélioration de la Sécurité des biens et des personnes, car les clients et les commerçants se sentent en confiance et peuvent dormir tranquille sans craindre ni un cambriolage ou un vol, ni un incendie, ni aucun autre risque lié à l'insécurité des lieux.

Dans un second temps, les Collectivités Territoriales décentralisées doivent désormais tenir davantage compte; dans leurs stratégies locales de Planification Urbaine:

- du genre
- des femmes et des enfants;
- de la diversité des types d'interactions et donc des types de déchets produits;

Et donc, les espaces marchands seront désormais pensés à l'avance et les opérateurs économiques pourront bénéficier d'un meilleur cadre de travail.

#### **5. Les Cibles**

Nous pouvons donc identifier deux cibles principales; dont la confrontation des attentes et exigences permettra de produire cette Charte qui nous tient tant à cœur. Il s'agit donc:

- Des commerçants, ambulants ou pas, des opérateurs économiques privés ou pas; qui vont jouer à la fois les rôles d'Agents de changement (City Changers) quand ils prennent des initiatives et agissent, et le rôle de relais auprès des populations lorsque nous nous appuyons sur eux pour faire passer un message de sensibilisation.
- Des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD) qui doivent assurer l'accès à tous à des services de base de qualité dans un contexte où elles n'ont pas toujours les moyens suffisants et appropriés pour y parvenir d'une part. Et qui bénéficient, cependant des retombées politiques et économiques de l'amélioration de la salubrité ambiante, d'autre part.

## **6. Approche méthodologique**

La production de la Charte et son processus d'adoption seront fait dans une approche itérative qui va s'articuler autour des consultations, confrontations des idées et des approches, sélection des priorités, évaluation puis ajustement. Tel qu'il est conçu, le projet va plus loin que les simples rencontres d'échange des idées et va jusqu'au plaidoyer institutionnel. Et ainsi pendant au moins trois ans. Le World Clean Up Day nous permettra de rendre compte de l'évolution de notre démarche et d'en faire une évaluation.

# **I. LA GOUVERNANCE NATIONALE ET LOCALE EN MATIÈRE D'HYGIÈNE ET SALUBRITÉ**

## **1. La Gouvernance Nationale**

Le Cameroun, à l'instar de ses paires a ratifié un certain nombre de d'engagements internationaux sur lesquels il s'appuie pour mettre en œuvre un certain nombre de mesures visant à améliorer le cadre de vie des populations et de leur donner accès aux services urbains de base à coûts réduits. Parmi ces engagements l'on peut citer:

### **a. Les deux premières conférences des Nations Unies pour les Établissements Humains.**

- La première conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains ou Habitat I qui a notamment conduit à la naissance en 1978, du Programme des Nations Unies pour les Etablissements Humains ou ONU-Habitat. A Vancouver, Canada du 31 mai au 11 juin 1976. <https://www.un.org/fr/conferences/habitat/vancouver1976>

La Déclaration de Vancouver a vu le jour et a donné la définition de l'«Habitat Convenable» en même temps qu'elle a donné des recommandations pour que chaque pays puisse y parvenir. Elle a au préalable reconnu que de nombreuses personnes, à travers le monde vivent dans des conditions déplorables qui sont accentuées par l'accroissement de la population, l'urbanisation incontrôlée, la dispersion rurale et la migration involontaire entre autres.

- La deuxième conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains ou Habitat II qui s'est tenue du 3 au 14 juin 1996 à Istanbul en Turquie. Contrairement à la première conférence qui ne faisait que constater l'état des établissements humains à travers le monde et faire des recommandations, cette deuxième conférence demande aux Etats de s'engager à atteindre les objectifs d'un logement convenable pour tous et d'établissement humain durable.

<https://www.un.org/fr/conferences/habitat/istanbul1996>

**b. Le Nouveau programme pour les villes; Habitat III et l'Agenda 2030 pour le Développement Durable notamment l'objectif 11 relatif aux villes et communautés durables.** <https://uploads.habitat3.org/hb3/NUA-French.pdf>

Le nouveau programme pour les villes de Quito en Equateur, invite les gouvernements à ne plus seulement considérer les villes comme la cause des défis que le monde affronte aujourd'hui mais plutôt comme en étant la solution. Il s'agit notamment de l'urbanisation galopante et les exigences de l'Agenda 2030; d'améliorer le cadre de vie des populations et de garantir à tous, d'ici 2030 l'accès à un logement décent et à des services de base adéquats et d'assainir les quartiers et todis.

Au niveau national, **la Stratégie Nationale de Développement (SND 2030)** pour la transformation Structurelle et le développement inclusif 2020 - 2030 presente une nouvelle vision de la strategie de Developpement nationale qui s'appuie sur les leçons de la mise en oeuvre du Document Stratégique pour la Croissance et l'Emploi (DSCE) et qui ambitionne de faire du Cameroun un Pays Émergent, Démocratique et uni dans sa diversité. A cet effet, le Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Paul Biya invite d'ailleurs chaque citoyen de faire de l'émergence une cause nationale; lors de son discours d'investiture du 18 Novembre 2018. Le pays s'est d'ailleurs engagé à "ne laisser personne de côté" dans la marche vers l'émergence.

## **2. La Gouvernance Locales**

Le troisième rapport mondial sur la Décentralisation et la Démocratie locale; portant sur l'accès aux services publiques et l'urbanisation du monde, Gold III précise les principales compétences des gouvernements locaux dans le monde sur:

**Les services:** la distribution de l'eau et assainissement, la collecte des déchets, le transport public, l'éclairage public, la propreté urbaine, les marchés et espaces verts, les toilettes publiques, le contrôle de la pollution, la santé publique et la protection de l'environnement, les services à la petite enfance, les bibliothèques et les activités culturelles, les services sociaux (partagés généralement avec d'autres niveaux de gouvernement), l'état civil, la veille sanitaire, les cimetières et, dans de nombreux pays, la santé, l'éducation, le logement et la police municipale.

**Les Infrastructures :** le pompage et la distribution de l'eau, l'évacuation et le traitement des eaux usées et des eaux pluviales, la voirie, les ponts et chaussées, le traitement des déchets solides, les terminaux de bus, les écoles, les équipements des parcs, jardins, terrains de sports et autres espaces publics. Les bâtiments et logements : contrôle de l'urbanisme, gestion des bâtiments publics, réglementation des locations de logements.

**La Planification urbaine :** la planification urbaine et de l'utilisation du sol, la gestion du foncier et l'application des réglementations en la matière.

**Le développement économique local et le tourisme.**

Au Cameroun, la gouvernance locale est marquée par le processus de Décentralisation qui a conduit au transfert d'un certain nombre de compétences aux

Régions et aux Communes et l'adoption d'un **Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées (CTD)**. En plus du transfert des compétences prévus dans les lois sur la Décentralisation de 2004, la loi portant Code Général des CTD vient les élargir et ajoute onze (11) nouvelles compétences à transférer dont sept (07) aux Communes, parmi lesquelles:

- l'exploitation des substances minérales non concessibles;
- l'élaboration et la mise en oeuvre des Plans Communaux spécifiques de prévention des risques et d'intervention d'urgence en cas de catastrophes;
- la précollecte et la gestion au niveau local des ordures ménagères;
- le recrutement et la gestion du personnel médical des Centres de Sante Integres et des Centre Médicaux d'Arrondissement;
- le recrutement et la prise en charge du personnel enseignant et d'appoint dans les écoles maternelles et primaires, ainsi que les établissements pré-scolaires;
- la création et l'exploitation des parcs de loisir;
- l'organisation des manifestations socio-culturelles à des fins de loisir.

Désormais, l'Etat ne peut intervenir dans le champ des compétences transférées que dans deux cas prévus à l'article 18:

- pour une intervention ponctuelles dans le cadre d'un développement harmonieux du territoire ou en vue de résorber une situation d'urgence;
- en cas de carence de la Collectivité Territoriale Décentralisée (CTD), dûment constatée par arrêté du Ministre en charge des CTD.

## **II. LE PROFIL DE L'INSALUBRITÉ**

### **1. Méthodologie**

Fort de notre expérience en 2020 avec les commerçants de Ndokoti, et nous appuyant sur les observations et remarques et sur un sondage d'opinions que nous avons mené en ligne et dans quelques marches des communes de Douala 3 et Douala 2, et dans quelques agences de voyage, nous pouvons dresser un certain profil de l'insalubrité dans ces lieux. La consultation de 2020 nous a permis de nous rendre compte du besoin que les commerçants et opérateurs économiques avaient de pouvoir s'exprimer sur la question de l'insalubrité et de nous rendre compte de leur prédisposition à jouer un rôle pour l'amélioration de l'état des choses. Les observations et remarques ont surtout porté sur les pratiques en matière de gestion des déchets, tenue des toilettes publiques, aménagement des espaces, observation des interactions dans les marchés et avec les autorités locales, les Agences de voyages et les postes de péage routiers. Le sondage quant à lui a permis aux enquêtés d'évaluer eux-même l'offre en service de base des espaces cibles et de donner leur avis sur ce qui est fait et sur ce qui existe. Dans l'enquête, l'on avait donc la possibilité d'évaluer, anonymement soit un marché, soit une agence de voyage soit un poste de péage routier soit les trois, l'un après l'autre. Le sondage a d'abord été lancé en ligne pendant trois jours. et les réponses obtenues représentent la moitié des



réponses totales obtenues sur les six jours qu'a duré l'enquête. Ensuite, nous sommes descendus dans les lieux cibles, ce qui nous a donné l'occasion d'observer les interactions et d'écouter les enquêtes au-delà de ce que prévoyait le sondage. Il nous a donc été rapporté des cas d'incivisme et des cas d'abus. Nous sommes allés notamment dans les marchés de Ndokoti, le marché de Logbaba, le marché Dakar et le marché des oignons et des arachides de New-Bell.

## **2. Le profil de l'insalubrité dans les marchés, les agences de voyage et les postes de péage: cas des marchés de Logbaba, Marché Dakar, Marche des Oignons et des Arachides de New-Bell.**

Tous les acteurs sont d'accord sur un fait; c'est que l'état de salubrité générale dans ces lieux n'est pas satisfaisant. Cependant, les conditions sont quelque peu différentes selon qu'on est dans un marché privé ou dans un marché de la commune ou que l'on est dans une agence de voyage.

### **a. Dans les marchés**

Les marchés se caractérisent par l'insuffisance de l'offre en services de base; les toilettes publiques, lorsqu'il y en a, sont payantes et mal entretenues. Les commerçants installés dans les espaces aménagés et ceux installés sur des étales de fortune sont logés à la même enceinte. En général, les étales sont encombrées, en matériaux provisoires et pas rangés. La proportion des commerçants qui versent leurs droits de place à l'autorité en charge, est proportionnelle à celle qui bénéficie des arrangements pour exercer.

Les entrées des marchés sont généralement encombrées, favorisant les embouteillages, les vols, les arnaques et les désordres de toutes sortes. Laisant pourtant assez d'espaces à l'intérieur. Et c'est ce qui justifie que les agents d'entretien, censés nettoyer à l'intérieur des marchés, laissent la responsabilité de la propreté de l'extérieur aux seuls commerçants. Et ceux-ci, pour diverses raisons, se débarrassent comme ils peuvent de ces déchets. Certains trouvent qu'il est plus aisé de balayer ses ordures dans la rigole, d'aller s'en débarrasser dans une décharge sauvage, parce que le bac est de l'autre côté de la route et qu'on a peur de traverser la route. Quand bien même la responsabilité est confiée à des aides, généralement des jeunes "pousseurs", ceux-ci, du fait de leur taille ou parce qu'ils ne sont pas satisfait de la somme reçue pour le faire vont jeter les ordures n'importe où parfois ils vont les laisser là.

Parmi les critères de choix des places, l'accessibilité et la rentabilité viennent en tête suivis par le critère de sécurité. En effet l'on observe que dans la grande majorité des marchés, les commerçants doivent sortir chaque matin leurs marchandises et les faire rentrer chaque soir. Soit parce que les marchés sont construits dans des espaces non dédiés; comme le long d'une ruelle desservant un quartier populaire, soit parce que la rue, à une certaine heure, devient une zone de grand passage pour les voitures. c'est le cas de ceux qui installent leur commerce le long des grandes voies ou les gros-porteurs passent à partir d'une certaine heure de



la nuit. Soit encore parce que, l'insécurité ambiante les oblige à solliciter des magasins chez les riverains.

Ni dans les marchés de la commune, ni dans les marchés privés, le droit de place n'est attaché à aucun autre droit que celui de pouvoir exploiter une parcelle à sa guise ou celui de se déplacer où l'on veut, ni à aucune assurance quelconque. C'est donc ce qui justifie que les commerçants pensent qu'ils peuvent s'installer n'importe où, à partir du moment où ils se sont acquittés de ce devoir.

Les collectivités territoriales décentralisées ont adopté les Journées Citoyennes de Propreté, mais avec le temps l'intérêt et l'engouement pour ces journées s'est émoussé. Il faut trouver les raisons de la faiblesse des moyens de coercition à la disposition des communes, le manque de matériel adapté aux besoins de nettoyage. La plupart des égouts sont encombrés et les eaux de ruissellements deviennent et inondent les marchés, rendant difficile tous travaux d'investissement humain.

### **b. Dans les Agences de Voyage**

Dans les agences de voyage, bien qu'étant des entités privées, elles nous intéressent à plus d'un titre. Tout d'abord à cause du grand nombre de personnes qui transitent par elles, ensuite à cause du rôle qu'elles peuvent jouer comme relais d'information.

Pour ce qui est de la salubrité dans ces lieux, elle est globalement acceptable cependant le bas blesse du côté des usagers qui ont encore du mal à se conformer aux règles. Les toilettes sont gracieusement offertes, des efforts considérables sont fait pour améliorer la sécurité des biens et des passagers.

Ces dernières années une tendance s'est développée avec les agences de voyage, c'est "la pause pipi" qui est effectuée au cours du voyage et qui est fortement réclamée par les passagers. L'aspect que l'on peut déplorer dans ce moment de détente offert aux passagers c'est que ces derniers sont invités à soulager leurs besoins dans la nature, au mépris de toute règle d'hygiène et de salubrité. Ni pour les passagers eux-mêmes, ni pour l'environnement et ni pour les populations riveraines de ces endroits.

### **c. Dans les Postes de Péage**

Nous pouvons ici porter la responsabilité de l'insalubrité dans ce lieu d'une part aux usagers qui sont de passage, et d'autre part aux commerçants qui exercent sur ces lieux.

### III. QUELQUES PISTES DE SOLUTION

#### 1. Analyse SWOT de l'insalubrité dans les lieux retenus

**Forces:** la conscience des acteurs de l'état d'insalubrité de ces lieux, leur disposition à payer pour accéder à des services de base (eau, toilettes publiques, sécurité).

**Faiblesses:** Une absence de planification et d'espaces de concertation et une faible organisation des services d'hygiène et salubrité.

**Menaces:** Faible implication des cibles et des populations au projet.

**Opportunités:** Les transferts de compétences et de moyens aux communes qui devraient apporter plus de moyens pour agir, l'implication grandissante du secteur privé qui est de plus en plus prompt à accompagner les populations dans la recherche de leur bien-être.

	<b>Menaces</b>	<b>Opportunités</b>
<b>Forces</b>	<b>Un projet de consultation comme celui que nous soumettons à votre adhésion et qui vise à aboutir à l'adoption d'une Charte pour la salubrité dans les espaces publics comme preuve d'engagement de comportements et central pour saisir durablement les opportunités et remédier aux faiblesses identifiées.</b>	<b>Des opérateurs économiques peuvent investir au sein de ces espaces afin de soutenir l'offre de services de base des CTD dont les transferts de compétences et des ressources tardent à se concrétiser et obtenir des retours sur investissement grâce à l'économie circulaire.</b>
<b>Faiblesses</b>	<b>Elles peuvent conduire à la mort du projet</b>	<b>Renforcer les capacités des services d'hygiène des communes et des comités d'hygiène sécurisés de ces marchés et leur apporter une motivation supplémentaire.</b>

## CONCLUSION

Le Cadre de concertation que nous voulons mettre en œuvre dans l'optique du projet de consultation des opérateurs économiques, des commerçants et des CTD, auquel nous invitons tous les acteurs institutionnels, nationaux, internationaux et privés à apporter leur soutien et leur accompagnement apparaît au terme de cette étude diagnostique comme le préalable à toute politique d'amélioration et de structuration profonde de la gestion de l'hygiène et la salubrité au sein des CTD.

## WEBOGRAPHIE

Documents	Liens
Les 17 Objectifs de Développement Durable ( ODD ou Agenda 2030)	<a href="https://www.globalcompact-france.org/documents/les-17-objectifs-de-developpement-durable-et-leurs-169-cibles-89">https://www.globalcompact-france.org/documents/les-17-objectifs-de-developpement-durable-et-leurs-169-cibles-89</a>
Troisième rapport mondial de Cités et Gouvernements Locaux Unis sur la Décentralisation et la Démocratie locale GOLD III	re_gold_iii_fr.pdf
PROFIL URBAIN DE YAOUNDÉ	
STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT 2030	
Nouvelles Compétences Transférées aux Communes et aux Régions	<a href="https://www.minddevel.gov.cm/index.php/2020/02/12/nouvelles-competences-transferees-aux-communes-et-aux-regions/">https://www.minddevel.gov.cm/index.php/2020/02/12/nouvelles-competences-transferees-aux-communes-et-aux-regions/</a>

## ANNEXES